

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 37489 du 29 juillet 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2018887S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 :

<b>Lopez</b> Laurette	NIGEND : 220 684
<b>Mouchonnet</b> Christophe	NIGEND : 211 264
<b>Machado</b> Julie	NIGEND : 221 339
<b>Flajolet</b> Nadège	NIGEND : 221 319
<b>Cases</b> Ingrid	NIGEND : 221 300
<b>Perreau</b> Anne	NIGEND : 372 603
<b>Dagorn</b> Julien	NIGEND : 224 060
<b>Rouy</b> Aline	NIGEND : 224 074
<b>Angin</b> Simon	NIGEND : 224 049
<b>Cottet</b> Virginie	NIGEND : 224 059

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET